



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 77653

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la fermeture annoncée du consulat de France en Namibie. Cette décision est aujourd'hui très mal vécue par la communauté française de Namibie, qui sera dans l'obligation de se rendre en Afrique du Sud pour effectuer différentes démarches administratives et qui attend que des informations lui soient communiquées sur l'impact d'une telle décision. Il souhaiterait dans un premier temps, connaître les mesures qui seront mises en place, afin de faciliter les demandes de nos compatriotes et ainsi leur éviter de devoir parcourir plus de mille kilomètres pour par exemple effectuer un renouvellement de pièce d'identité, et demande dans un deuxième temps qu'un message d'information sur le sujet soit communiqué aux 250 Français établis en Namibie dont beaucoup s'inquiètent de la suppression du consulat.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international a entamé depuis 2013 un processus d'adaptation du réseau diplomatique aux enjeux du XXIème siècle. Si l'universalité du réseau est conservée, des redéploiements sont opérés au profit des grands pays émergents et des priorités. Dans ce cadre, il est prévu que le format de plusieurs ambassades soit adapté en vue d'une transformation en postes de présence diplomatique. Ces postes continueront d'assurer une protection consulaire d'urgence à l'égard de nos compatriotes. L'administration générale des communautés françaises établies dans les pays concernés sera du ressort d'un poste de rattachement. Les critères pris en compte pour l'établissement de la liste de ces ambassades relèvent de considérations aussi bien politiques qu'économiques ou relatives à l'influence au sens le plus large. L'importance de la communauté française est elle aussi considérée, tout comme l'alternative possible s'agissant de son administration. C'est dans ce cadre que la fermeture de la section consulaire de notre ambassade en Namibie a été prévue pour intervenir cet été, notre consulat à Johannesburg étant désigné comme poste de rattachement. Ce poste aura toute compétence relative aux Français résidant en Namibie et traitera leurs demandes transmises par courrier ou par voie dématérialisée. En outre, plusieurs tournées consulaires seront organisées dans ce pays chaque année, qui permettront, grâce au dispositif « Itinera », de recueillir des demandes de passeport sans que les usagers aient à se rendre en Afrique du Sud pour ce faire. Des instructions ont en outre été données à notre ambassade à Windhoek pour que la communauté française de Namibie soit dument informée des dispositions prises dans le cadre de cette évolution du réseau diplomatique et consulaire de la France.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77653

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2586

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3894